



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA

AVIS PUBLIC

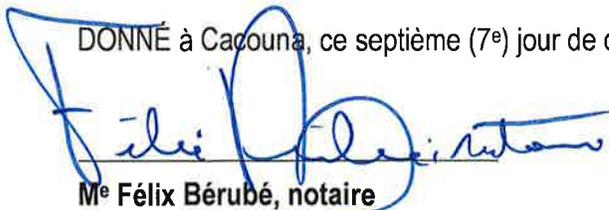
**AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ,
Directeur général et greffier-trésorier de la susdite Municipalité, que :**

Les séances ordinaires de l'année 2024 du Conseil municipal de la Municipalité de Cacouna se tiendront conformément au calendrier apparaissant ci-dessous et adopté par les membres du Conseil lors de la séance régulière s'étant tenue, le 4 décembre 2023, à 19h30, à la Salle municipale située au 415, rue de l'Église à Cacouna, lieu habituel des séances de ce Conseil.

Voici le calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2024 :

Le lundi 15 janvier 2024
Le lundi 12 février 2024
Le lundi 11 mars 2024
Le lundi 8 avril 2024
Le lundi 13 mai 2024
Le lundi 10 juin 2024
Le lundi 8 juillet 2024
Le lundi 12 août 2024
Le lundi 9 septembre 2024
Le lundi 7 octobre 2024
Le lundi 11 novembre 2024
Le lundi 9 décembre 2024

DONNÉ à Cacouna, ce septième (7^e) jour de décembre 2023.


M^e Félix Bérubé, notaire
Directeur général & greffier-trésorier

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

AVIS PUBLIC

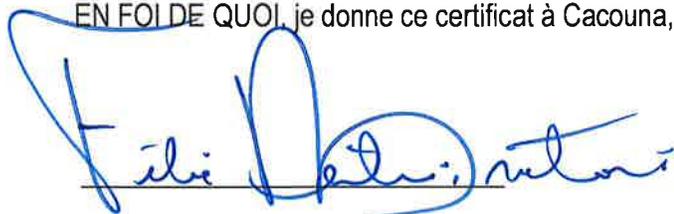
CERTIFICAT DE PUBLICATION

Calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2024

Je, soussigné, Félix Bérubé, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Cacouna, MRC de Rivière-du-Loup, certifie que j'ai publié l'avis accompagnant le présent certificat et décrit ci-haut, conformément à la loi, en l'affichant près de la porte avant du Bureau municipal entre 12h30 et 16h30 le 7^e jour de décembre 2023 ainsi que sur le site web de la Municipalité de Cacouna (www.cacouna.ca).

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat à Cacouna, ce 7^e jour de décembre 2023.



M^e Félix Bérubé, notaire
Directeur général &
greffier-trésorier